**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE**

**POUR LA MISE EN PLACE D'UN FOOD TRUCK**

La Ville de Givors a été sollicitée par une entreprise de vente à emporter pour la vente de poulet à la braise et divers accompagnements traditionnelles, ainsi que des boissons non alcoolisées en Food-truck pour l'exercice 2027

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.

**CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT**

L'emplacement mis à disposition se trouve : avenue Youri Gagarine, à hauteur de l'espace piétons, jouxtant le gymnase Jacques Anquetil, à Givors.

Il ne bénéficie pas d'un raccordement à l'électricité.

L'administration pourra à tout moment prononcer le retrait ou la suspension de la présente autorisation pour tout motif d'ordre public tiré de l'intérêt général et/ou en cas de manifestation au Parc des sports.

Conformément aux articles L.2125-1 et L.2125-3 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, l'occupations du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance.

Le montant de cette redevance sera conforme à la décision municipale n° DM2025_055 du 04 décembre 2025, à savoir :

« Pour toute permission de voirie délivrée, droit fixe de : 10 euros »

« Les commerçants ambulants stationnant leur véhicule de vente, de façon non occasionnelle, devront obligatoirement souscrire un forfait annuel non proratisé d'un prix de : 3,50 euros par m² et par mois. »

Dans l'hypothèse où vous souhaitez manifester votre intérêt pour proposer un projet similaire à celui décrit ci-dessus, vous devrez déposer un dossier de candidature au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 12h00. Tout dossier déposé au-delà de cette date et heure sera rejeté.

**CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DEROUELEMENT DE LA PROCEDURE**

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville de Givors d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé des éléments suivants :

- Un acte de candidature comportant une présentation du candidat avec une description de son parcours professionnel ;
- Un plan d'installation, avec les métrés ;
- Une Copie du Certificat d'immatriculation du véhicule de vente ;
- Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité et le véhicule ;
- Un extrait Kbis, out tout autre document équivalent, de moins de 3 mois du candidat.

Le dossier complet doit être adressé uniquement de manière dématérialisée à la Direction Prévention, Médiation, Sécurité à l'adresse suivante : svp.1arrete@ville-givors.fr

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- L'expérience du candidat dans l'activité proposée : 60 %
- Le projet commercial et le fonctionnement envisagé : 40 %

Publicité préalable pour une occupation du domaine public conformément aux dispositions de l'article L.2122 du Code Général de la propriété des personnes publiques : « Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrente ».